



Toulouse le 29 novembre 2023

Objet : L'actualité Sociale

Média Social 21 novembre 2023 : Dix-neuf plateformes des métiers de l'autonomie sont en cours d'expérimentation dans toutes les régions sauf en PACA et en Outre-Mer. Créées suite à un appel à projet de la CNSA, en lien avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), elles sont portées, selon les territoires, par le Conseil Départemental, une maison de l'emploi ou une association. Leur rôle est de coordonner les actions des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'autonomie, pour améliorer le recrutement et la fidélisation des professionnels de ce secteur. Cela se traduit par trois missions socles : valoriser les métiers du secteur, proposer des parcours de formation, organiser des actions pour favoriser le recrutement.

« Le discours d'Aurore Bergé a marqué un tournant dans l'appréhension interministérielle du Grand Age selon Luc Broussy, Président de la filière Silver Economie. La FEHAP y voit « l'opportunité de mettre un terme aux clivages vécus entre secteur sanitaire, médicosocial et social ». Pour l'UNIOPSS, cela « doit permettre l'appréhension des vulnérabilités en prenant en compte l'entièreté de la personne ». Elle relève cependant « assez peu de mesures nouvelles, l'essentiel ayant été annoncé ou porté lors de stratégies plans ou réforme en cours ». Elle déplore également que le protocole entre l'Etat et les trois fédérations employeurs ne concerne que les EHPAD, le recrutement dans le secteur du domicile étant « une fois de plus oublié ».

Les Echos 21 novembre 2023 : Les députés ont décidé de supprimer l'obligation faite aux petits enfants, de participer à la prise en charge de l'accueil en EHPAD de leurs aînés, s'ils bénéficient de l'aide sociale.

La Dépêche 23 novembre 2023 : Elisabeth Borne a « souhaité » qu'un texte de loi de programmation sur le grand âge « puisse être présent d'ici l'été » avec adoption au second semestre 2024 : « L'autonomie et le grand âge sont des enjeux centraux pour l'avenir de notre société ». L'arrivée des baby-boomers au seuil des 80 ans, qui marque souvent le début de la dépendance, l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la natalité vont accroître le poids de la prise en charge du vieillissement dans les années qui viennent. Selon un rapport de France Stratégie en 2021, les dépenses de santé et de retraite qui bénéficient particulièrement aux plus de 60 ans, représentent les trois quarts des dépenses de protection sociale. Aurore Bergé, Ministre des Solidarités a déclaré : « si on loupe l'opportunité qui est la nôtre dans l'année qui vient, on risque de ne plus avoir le temps.

ASH 26 novembre 2023 : La proposition de loi « pour bâtir la société « du bien vieillir en France » a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale, ce jeudi 23 novembre 2023. Parmi les principales mesures on retrouve la lutte contre l'isolement des personnes âgées et contre la maltraitance. Elle cherche à venir en soutien aux aides à domicile, en créant une carte professionnelle. Le droit de visite dans les EHPAD est un soulagement pour les proches. Un amendement a été voté, obligeant

les EHPAD à consacrer une partie de leur financement à l'amélioration du bien-être de leur pensionnaire. Le texte prévoit également un versement par la CNSA de 100 millions d'euros. Les députés ont également répondu favorablement à l'expérimentation d'un financement de l'aide à domicile par forfait. Ils se sont accordés sur de nouveaux indicateurs pour évaluer les établissements recevant des personnes âgées. Enfin, le texte supprime l'obligation alimentaire des petits enfants dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement.

Le Média Social 27 novembre 2023 : L'Institut des Politiques Publiques a réalisé une étude sur le coût d'une politique ambitieuse de maintien à domicile des personnes âgées. D'ici 2040, il faudrait créer 200 000 emplois dans les EHPAD et dans l'aide à domicile soit 12 milliards d'euros par an.

La FNADEPA (Association de Directeurs d'Établissements pour Personnes Agées) retient 5 mesures importantes de la loi « bien vieillir » dont la loi de programmation, le service public départemental de l'autonomie et le droit de visite en EHPAD. Mais « ces avancées resteront vaines si la situation financière des établissements pour personnes âgées et des services à domicile continue de s'aggraver ».

L'ADPA retient l'objectif de « l'adoption d'une loi de programmation avant la fin de 2024 ». Mais « un premier pas pour aller où ? ». L'ADPA insiste pour des mesures budgétaires fortes pour arriver au ratio de 8 professionnels pour 10 résidents. Elle appelle à « une révolution du modèle des établissements » en s'appuyant sur « le développement de la citoyenneté de nos aînés, dans une logique de lutte contre l'âgisme ».... « Personnes âgées, proches et professionnels sont dans l'attente de moyens et d'une vision citoyenne ».